

N° CA-28/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024**

Le 11 décembre 2024 à 17h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 29 novembre 2024, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Jean-Didier BERGER, Nadège AZZAZ (à partir du point n°12), Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Patrice RONCARI, Lounes ADJROUD (à partir du point n°12), Patrick WIDLOECHER, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Anthony REYNAUD, Christophe RENDU, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Jean-François COUET, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT

Était présent avec voix consultative : Antoine PELLETIER, DRIHL 92.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Véronique DE LA TOUANNE à Anthony REYNAUD, Sandrine DANDRE à Martine BAGDASSARIAN.

Étaient absents excusés : Malika BELARBI.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Lionel PIERE, Directeur comptable et Financier, Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Ester MARGARYAN, Assistante.

Objet : Nomination d'un membre de la Commission de Prévention des Expulsions Locatives (CPEL).

VALLÉE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DÉCEMBRE 2024
DÉLIBÉRATION

Objet : Nomination d'un membre de la Commission de Prévention des Expulsions Locatives (CPEL).

Le Conseil d'Administration,

Vu l'ordonnance n° 2007-137 du 1^{er} février 2007 relative aux Offices Publics de l'Habitat (OPH),
Vu le décret n° 2008-556 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des Offices Publics de l'Habitat,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la délibération N°31/2014 du Conseil d'administration du 16 décembre 2014 et la délibération N°CA07/2014 du Conseil d'Administration du 5 mai 2014 de Clamart Habitat relative à la mise en place d'une Commission de Prévention des Expulsions Locatives (CPEL) qui se compose ainsi :

- Deux administrateurs représentant les élus,
 - Deux administrateurs représentant les « personnes qualifiées »,
 - Deux administrateurs représentant les locataires,
- Membres de droit :
- Un administrateur représentant l'UDAF,
 - Un administrateur représentant la CAF.

Considérant la délibération du Conseil du Territoire n°CT2024/074 portant désignation de Monsieur Patrice RONCARI au sein du Conseil d'Administration de l'OPH Vallée Sud Habitat suite au décès de Madame Colette HUARD,

Considérant qu'il convient de nommer un nouvel Administrateur représentant les élus au sein de la Commission de Prévention des Expulsions Locatives (CPEL),

Considérant la proposition de candidature de Monsieur Patrice RONCARI,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

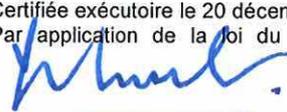
Approuve la nomination de Monsieur Patrice RONCARI pour représenter les élus au sein de la Commission de Prévention des Expulsions Locatives (CPEL).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLÉE SUD HABITAT ».

Le Président,
Député-Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,


Jean-Didier BERGER

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 20 décembre 2024
Reçue en Préfecture le 19 décembre 2024
Certifiée exécutoire le 20 décembre 2024
Par application de la loi du 22 juillet 1982


Yann CHEVALIER
Directeur Général